



# Vous avez des revenus non couverts par la Social Security

[www.ssa.gov](http://www.ssa.gov)



## Nous avons des informations importantes à vous communiquer

Vous êtes destinataire de cette fiche d'information car nos dossiers indiquent que vous avez des revenus provenant d'une activité professionnelle non couverte par la Social Security. Il s'agit probablement d'une activité effectuée pour le compte d'une administration fédérale, étatique ou locale ou à l'étranger. Ces revenus proviennent d'un emploi pour lequel vous et votre employeur n'avez pas payé de cotisations de Social Security.

## L'impact de ces revenus sur les prestations de Social Security

Les règles relatives aux prestations de Social Security sont différentes pour les personnes qui ont occupé un emploi non couvert par la Social Security et qui perçoivent une retraite en raison de cet emploi. Ce document vous aidera à comprendre comment les retraites basées sur de tels revenus affectent les prestations de Social Security.

## Retraites d'activités professionnelles non couvertes par la Social Security

Toute retraite que vous percevez au titre d'une activité professionnelle non couverte par la Social Security peut réduire le montant de vos prestations de Social Security de deux façons.

Prestations qui peuvent être réduites:	Vos propres prestations de retraite et d'invalidité et les prestations payables à votre conjoint(e) et à vos enfants.	Vos prestations en tant que conjoint(e), veuf ou veuve.
Ajustement éventuel:	<p><b>Windfall Elimination Provision (Disposition relative à l'élimination des gains exceptionnels) (WEP, acronyme en anglais)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette disposition réduit votre prestation de retraite ou d'invalidité si vous percevez une pension de retraite ou d'invalidité provenant d'une activité professionnelle non couverte par la Social Security.</li><li>• La réduction ne peut être supérieure à la moitié du montant de votre retraite mensuelle basée sur une activité professionnelle non couverte par la Social Security.</li><li>• L'ajustement WEP est effectué avant tout ajustement pour les prestations de retraite anticipée ou différée.</li><li>• La WEP n'affecte pas les prestations de survivants.</li><li>• La WEP ne s'applique pas si vous avez 30 années ou plus de revenus substantiels couverts par la Social Security.</li><li>• Consultez notre calculateur WEP: <a href="http://www.ssa.gov/planners/retire/anyPiaWepjs04.html">www.ssa.gov/planners/retire/anyPiaWepjs04.html</a> (disponible uniquement en anglais).</li></ul>	<p><b>Government Pension Offset (Compensation des prestations de l'État) (GPO, acronyme en anglais)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette mesure réduit vos prestations en tant que conjoint(e), veuve ou veuf des deux tiers du montant mensuel de la pension de retraite ou d'invalidité que vous percevez du fait de votre propre activité professionnelle pour un employeur du gouvernement fédéral, étatique ou local qui n'était pas couvert par la Social Security.</li><li>• La GPO peut réduire votre prestation en tant que conjoint(e) partiellement ou totalement, en fonction du montant de la retraite.</li><li>• Consultez notre calculateur GPO: <a href="http://www.ssa.gov/planners/retire/gpo-calc.html">www.ssa.gov/planners/retire/gpo-calc.html</a> (disponible uniquement en anglais).</li></ul>

## Que faire

Lorsque vous demandez des prestations de Social Security, nous vous demanderons si vous percevez ou envisagez de percevoir une retraite sur la base de vos revenus non couverts par la Social Security. Vous êtes tenu(e) de communiquer des informations sur votre retraite afin que nous puissions procéder aux ajustements nécessaires de votre prestation. En nous communiquant ces informations lors de votre demande ou lorsque vous commencez à percevoir une retraite, vous éviterez le risque d'un trop-perçu. Pour en savoir plus sur la WEP et la GPO, consultez [www.ssa.gov/gpo-wep](http://www.ssa.gov/gpo-wep) (disponible uniquement en anglais).

## Quelle est la raison d'être de la WEP et de la GPO

Le Congrès a adopté la WEP et la GPO afin de traiter équitablement tous les travailleurs dans le cadre du programme de Social Security. Prenez connaissance des informations suivantes sur l'historique et la raison d'être de la WEP et de la GPO.

## Pourquoi nous utilisons une formule différente pour la WEP

La Social Security Administration (Administration de la sécurité sociale) calcule les prestations en appliquant une formule aux gains mensuels moyens d'un travailleur au cours de sa vie, ajustés pour refléter l'augmentation des salaires dans le pays. En vertu de la loi, la formule est pondérée de manière à ce que les prestations remplacent un pourcentage plus élevé du salaire des travailleurs à bas revenu que des travailleurs à haut revenu. Les revenus non couverts ne sont pas pris en compte dans le calcul des prestations de la Social Security. Pour en savoir plus sur le calcul des prestations, consultez [www.ssa.gov/OACT/COLA/piaformula.html](http://www.ssa.gov/OACT/COLA/piaformula.html) (disponible uniquement en anglais).

Avant 1983, les personnes dont l'emploi principal n'était pas couvert par la Social Security voyaient leurs prestations de Social Security calculées comme s'ils étaient des travailleurs à bas salaire à long terme. Elles avaient l'avantage de percevoir des prestations de Social Security représentant un pourcentage plus élevé de leurs revenus, ainsi qu'une pension provenant d'un emploi pour lequel elles ne payaient pas de cotisations de Social Security. Le Congrès a adopté la disposition Windfall Elimination Provision (Disposition relative à l'élimination des gains exceptionnels) pour supprimer cet avantage en tenant compte de la retraite non couverte.

## Pourquoi nous réduisons vos prestations par la GPO

Le Congrès désirait que les prestations de conjoint de la Social Security soutiennent les conjoints non actifs qui sont financièrement dépendants d'un conjoint actif. Comme de nombreux conjoints mènent leur propre carrière et ne dépendent pas financièrement de leur conjoint, la loi nous oblige à réduire les prestations de conjoint, de veuve et de veuf du montant en dollars de la prestation de retraite ou d'invalidité de la Social Security propre du conjoint.

Toutefois, avant 1977, il n'en allait pas de même pour les conjoints, les veuves et les veufs bénéficiaires d'une pension de l'État basée sur un emploi pour lequel ils n'avaient pas payé de cotisations de Social Security. Ils pouvaient recevoir simultanément une prestation de conjoint non réduite de la Social Security et une retraite basée sur leur propre carrière non couverte dans un emploi dans l'administration étatique ou locale.

La Government Pension Offset (Compensation des prestations de l'État) réduit les prestations de conjoint, de veuve et de veuf des deux tiers de la retraite gouvernementale mensuelle de la personne en fonction de l'activité professionnelle non couverte par la Social Security. Cela représente la réduction dollar pour dollar qui s'applique aux conjoints, veuves et veufs qui perçoivent leur propre pension de retraite ou d'invalidité de la Social Security.



Securing today  
and tomorrow

## Quand vous serez prêt(e) pour la retraite...

Le moyen le plus simple et le plus commode de demander des prestations de retraite est de s'adresser à [www.ssa.gov/applyforbenefits](http://www.ssa.gov/applyforbenefits) (uniquement en anglais).